

Direction de la jeunesse,
de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation
du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

NOTE D'ETAPE SUR L'EXPERIMENTATION AU 31 DECEMBRE 2010

REDIGEE PAR « *A.R.M.L. LIMOUSIN* »

DOSSIER : APPC_n° 040

« Une bourse pour le permis, assurer l'avenir et l'autonomie des jeunes en Limousin »

Nom de la structure : ARML LIMOUSIN

Responsable :

Laurent DEBRACH (Président ARML)

Claire ROMAIN-SOUCHAUD (Animatrice ARML)

Tél. : 05.55.35.46.20

Contacts projet :

Claire ROMAIN-SOUCHAUD (Animatrice ARML)

Betty DESSINE (Chargée de Projets Expérimentations)

Tél. : 05.55.35.46.20

Email : animation@missions-locales-limousin.fr
exp-jeunesse@missions-locales-limousin.fr

Evaluateur du projet : TNS -SOFFRES

Région(s) d'expérimentation : LIMOUSIN

Date de démarrage effectif de l'expérimentation : Juin 2010

1. Rappel des objectifs de l'expérimentation et du public cible (1page)

CONTEXTE

Le Limousin est un territoire à dominante rural qui offre à ce jour peu de solutions de transports alternatives à la voiture. C'est une réalité qui se vit au quotidien, pour tous et dans tous les déplacements habituels mais c'est surtout une réalité qui devient pesante quand elle s'inscrit en premier lieu dans les paramètres de l'accès à l'emploi.

En effet, le réseau de transport en commun existant sur la région est limité et très peu souple.

Tulle et Limoges comptent des lignes de transports collectifs urbains. Toutefois, leur rayonnement est borné autour des centres-villes et les zones commerciales et industrielles qui ont fleuries à l'extérieur des villes, qui drainent un flux important de salariés et qui offrent de réelles capacités de recrutement pour les jeunes, ne sont pas desservies.

Il faut noter également l'existence de liaisons de ville à ville par le réseau des TER, mais là encore, ce moyen de déplacement restreint les possibilités sur des emplois en dehors des villes desservies ou en horaires décalés. Pour pallier à cela, des initiatives locales se déclinent sur les territoires : location de mobylette, covoiturage, transports à la demande, conduite accompagnée avec des « parrains d'insertion », solutions d'hébergement temporaire ...

Mais au-delà du contexte territorial, c'est aussi la situation du marché du travail qui rend nécessaire aujourd'hui l'obtention du permis de conduire pour décrocher un travail.

Ainsi, en plus bien souvent de compétences requises pour occuper un emploi, il faut dans certains cas nécessairement avoir le permis, car la voiture est l'outil de travail principal du poste à pourvoir : c'est le cas de l'ensemble des métiers du service à la personne ou encore des emplois dans la messagerie et livraisons sur véhicules légers. De même, que l'on soit en zone rurale ou en zone urbaine, le permis est indispensable pour des postes en horaires décalés comme les agents d'entretien en milieu industriel ou les manutentionnaires. Il se trouve justement que ce sont ces mêmes emplois qui constituent des débouchées non négligeables pour les jeunes peu ou pas qualifiés reçus par les Missions Locales aujourd'hui.

Les jeunes de la région sont donc confrontés, peut-être encore plus qu'ailleurs, à la nécessité d'avoir le permis pour accéder à l'emploi et à l'autonomie. Ainsi, on constate qu'ils sont nombreux dans les Missions Locales à ne pas avoir le permis, en zone rurale comme en zone urbaine. Voici par exemple quelques chiffres qui le montrent. Sur le territoire de la Mission Locale Rurale de la Haute-Vienne, sur 2 037 jeunes en contact en 2008, 1 161 n'avaient pas le permis, soit 56 %. De la même façon, sur un autre territoire éminemment rural, sur les 818 jeunes en contact à la Mission Locale de l'Arrondissement d'Ussel en 2008, 449 n'avaient pas le permis, soit 55 % d'entre eux. Sur le territoire de la Mission Locale de l'Agglomération de Limoges, seulement 32 % du public accueilli en premier accueil possède le permis B.

OBJECTIF

En proposant des bourses pour le permis à des jeunes quasiment autonomes et pour qui le problème de financement de permis de conduire est le dernier obstacle à lever pour parfaire le parcours d'insertion, l'objectif est de débloquer une situation pour faciliter l'accès à l'emploi et à l'autonomie des jeunes.

PUBLIC CIBLE

Cette bourse est octroyée aux jeunes déjà autonomes et pour qui le problème de financement de permis est le dernier obstacle à lever pour parfaire le parcours d'insertion.

On cible donc les jeunes capables de s'inscrire sur la durée dans un projet réaliste et déjà défini mais pour qui les moyens de financement de permis manquent de façon prégnante selon des critères de ressources.

Sur cette base, la région Limousin prévoit d'octroyer **350 bourses**, réparties entre les six Missions Locales, comme suit :

14 Pour l'arrondissement d'USSEL

74 Pour l'arrondissement de BRIVE

120 Pour l'agglomération de LIMOGES

28 Pour l'arrondissement de TULLE

74 Pour le département de la CREUSE

40 Pour les Pays ruraux de la HAUTE-VIENNE

2. Modalités opérationnelles et état d'avancement (1 page)

MODALITES OPERATIONNELLES

Les jeunes accompagnés par les six Missions Locales du Limousin pourront se voir proposer une bourse de 1 000 € pour financer leur permis de conduire, dès lors qu'ils sont capables de s'inscrire sur la durée dans un projet d'insertion réaliste et déjà défini mais que les moyens de financement de permis manquent de façon prégnante compte tenu de leur situation sociale. Cette aide pourra venir en complément d'une autre aide financière activable pour l'obtention du permis, le cas échéant et en fonction des situations individuelles analysées par les conseillers.

En effet, l'opportunité de mobiliser cette bourse est décidée par les conseillers des Missions Locales en fonction du parcours du jeune et de l'accompagnement mis en place avec celui-ci. Il devra être suffisamment autonome et proche de l'emploi, le problème de financement de permis de conduire étant le dernier obstacle à lever dans son processus d'insertion. En termes de critères de ressources, les Missions Locales appliqueront ceux retenus pour l'attribution des aides du FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes) en vigueur dans leurs départements, activées par les Conseils Généraux, pour en assurer une meilleure complémentarité.

C'est donc un outil supplémentaire au service de l'insertion, qui s'ajoute à d'autres dispositifs déjà utilisés au sein des Missions Locales. Sachant que le coût moyen d'un permis avoisine les 1 500 € ; cette bourse peut venir en complément d'une aide individuelle au permis du FAJ (plafonnée selon les départements de 400 à 700€), d'une part d'allocation CIVIS, ou d'une aide du Conseil Régional pour les apprentis. Elle permet de financer des leçons de conduite dans une auto-école classique ou avec des partenaires locaux telles que des auto-écoles sociales.

Les conditions d'octroi et d'utilisation de la bourse au permis sont encadrées au sein de chaque Missions Locales par un référent. Un suivi technique du déploiement de ce dispositif se fait régulièrement dans le cadre du comité des directeurs de Missions Locales ou en comité de pilotage. **Les six Missions Locales se sont dotées d'outils de positionnement communs pour les jeunes, d'une note d'informations pour les auto-écoles et d'une charte de saisie régionale pour le suivi dans Parcours 3. Elles sont amenées par ailleurs à mutualiser les bonnes pratiques de fonctionnement permettant d'accompagner au mieux les jeunes bénéficiaires d'une bourse au permis.** En effet, c'est chaque conseiller du jeune qui se doit de suivre celui-ci mais les pratiques sont harmonisées. Par exemple, le conseiller réalise systématiquement une étude de budget et envisage les modalités de cofinancement du permis avec le jeune dès le départ (autofinancement ou autres aides). Le référent du dispositif en Mission Locale soutien le développement des partenariats avec les auto-écoles. Un système d'alerte régulier permet aussi d'interpeller les conseillers pour vérifier le bon déroulement du parcours du jeune. A ce jour, la plupart des jeunes sont en cours de permis.

ETAT D'AVANCEMENT

Général au 31 décembre 2010

Nombre de dossiers instruits	452
Groupe bénéficiaire	360
Groupe témoin	92

Sur les 360 dossiers du groupe bénéficiaire :

- - 12 ont obtenu le permis de conduire
- - 41 ont obtenu le code
- - 6 ont obtenu l'ASR
- - 9 ont obtenu le BSR

337 dossiers sont en cours de réalisation.

Nb : Il existe 360 dossiers bénéficiaires car il y a eu des abandons qui ont été remplacés par de nouveaux dossiers.

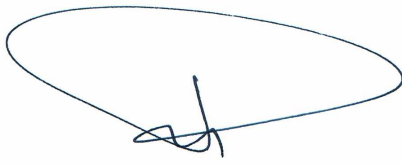
Par Mission Locale au 31 décembre 2010

Mission locale	objectif	réalisé	Réalisé (après réattribution de bourses en cas d'abandon)
Mission locale agglomération d'Ussel	14	14	14
Mission locale agglomération de Tulle	28	27	27
Mission locale agglomération de Brive	74	74	82
Mission locale département de la Creuse	74	55	55
Mission locale agglomération de Limoges	120	120	142
Mission locale pays ruraux Haute-Vienne	40	40	40

CERTIFICAT :

Je soussigné, Laurent DEBRACH, responsable de la structure porteuse du projet APPC_n° 040, certifie exact l'ensemble des informations figurant sur le présent document.

Signature : Signature : le 26/01/2011, le Président de l'ARML, M. Laurent Debrach

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, loopy oval shape with a smaller, more complex scribble underneath it.